



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »

Type d'opportunité : Reconstitution d'enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeurs : Le département des ressources et des conditions de vie des ménages (DRCVM) de l'Insee ; l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) département de l'Institut national des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) ; le Service statistique ministériel de la sécurité Intérieure (SSMSI) du ministère de l'Intérieur.

Au cours de sa réunion du 26 avril 2017, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

En France, les enquêtes de victimation sont utilisées depuis environ 40 ans et, depuis 1996, l'Insee est un acteur majeur dans ce type d'enquêtes. De 1996 à 2006, un module de victimation figurait dans le questionnaire des enquêtes EPCV (Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages) sur la qualité de l'habitat et de l'environnement. Certaines années, ce module a été complété de questions de victimation supplémentaires. Cela a été le cas en 1999 à la demande de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) puis en 2005 et 2006, à la demande de l'Observatoire national de la délinquance. Ce partenariat s'est poursuivi avec la mise en place à partir de 2007 et suite à l'abandon des EPCV d'une enquête annuelle consacrée à l'étude de la victimation : l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Ce dispositif a donné lieu depuis 2007 à onze enquêtes annuelles de victimation. Au fil des différentes éditions, la grande majorité du questionnaire est restée stable, même s'il a fait l'objet de quelques évolutions visant à prendre en compte de nouveaux besoins, comme les violences psychologiques au sein du couple à partir de 2014.

L'enquête CVS, menée en population générale, vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Par cette interrogation directe, la prévalence (proportion de victimes) et l'incidence (nombre d'actes subis) de certaines atteintes contre les personnes physiques ou leurs biens sont mesurées. On peut en étudier les variations annuelles. Il est alors possible d'effectuer des comparaisons en tendance avec les données administratives sur les faits constatés (notamment celles qui sont issues de l'enregistrement des crimes et délits par la police et la gendarmerie). De plus, le dispositif permet d'analyser les caractéristiques socio-démographiques des victimes, d'estimer la part de celles qui ont porté plainte et de s'intéresser aux effets de la victimation subie (dommages matériels et psychologiques, conséquences dans la vie quotidienne des victimes). L'enquête porte également sur l'opinion des personnes en matière de sécurité, dans leur cadre de vie notamment et de mesurer en particulier leur « sentiment d'insécurité ».

Depuis 2015, différentes sessions ont été organisées par le Cnis pour débattre de l'opportunité de l'annualité de CVS. Ainsi le 24 novembre 2015, la commission « Services publics et services aux publics » s'est consacrée à l'ensemble du dispositif statistique relatif à la sécurité. L'année suivante, une rencontre Cnis sur les statistiques relatives à l'insécurité du 5 septembre 2016 a discuté des comparaisons internationales de victimation, des enjeux méthodologiques des enquêtes et des protocoles retenus dans d'autres domaines sensibles comme les usages de drogues. A l'issue de cette rencontre, le Cnis a demandé aux maîtrises d'ouvrage d'examiner les évolutions pouvant permettre le suivi conjoncturel visé par l'ONDRP et le SSMSI. Deux pistes ont été en particulier privilégiées : celle de la constitution d'un échantillon en panel (méthode à privilégier pour analyser les évolutions annuelles) et celle de la poursuite d'expérimentations sur la collecte multimode (incluant l'usage du téléphone ou d'internet), dans le prolongement de l'expérimentation internet « Vol, violences et sécurité » de 2013.

Les maîtrises d'ouvrage ont alors ouvert deux chantiers : l'un portant sur le questionnaire lui-même, l'autre, plus récent, sur le dispositif de collecte et en particulier son plan de sondage.

Ainsi en 2016, il a été décidé, en accord avec le groupe de concertation et d'exploitation de l'enquête de la faire évoluer vers un dispositif associant un cœur d'enquête (Tronc commun des ménages et principales victimations) et des modules tournants (sur des thématiques anciennes ou nouvelles), selon le protocole mis en place dans les grandes enquêtes européennes (European Union – *Statistics on Income and Living Conditions* EU-SILC et *EU Labour Force Survey* LFS par exemple).

Pour l'enquête de 2017, un important travail de recensement des questionnements et d'harmonisation entre les différents modules de victimation a été réalisé par les maîtrises d'ouvrage pour une meilleure cohérence d'ensemble et afin d'avoir une plus grande comparabilité entre les faits.

Pour l'enquête de 2018, deux nouveaux modules sont actuellement en cours de test : l'un sur les infractions économiques dont la conception a fait l'objet d'un groupe de travail piloté par le SSMSI ; l'autre sur les infractions à caractère discriminatoire proposé par des experts réunis par l'ONDRP. Les projets de questionnaires seront soumis pour accord aux différentes instances institutionnelles (comité du label, comité de pilotage) pour implémentation en 2018.

Par ailleurs, les maîtrises d'ouvrage ont ouvert un second chantier de réflexion, relatif au dispositif de collecte et à son plan de sondage. Pour répondre au besoin d'informations conjoncturelles réaffirmé au cours du dernier débat organisé par le Cnis en septembre 2016, il est nécessaire d'augmenter la précision de la mesure des indicateurs. La panélisation, au moins partielle, de l'enquête pourrait être une solution possible, alternative à une augmentation, qui devrait être substantielle, de l'échantillon. Afin de tester cette solution, les maîtrises d'ouvrage se proposent de mettre en place en parallèle deux protocoles expérimentaux :

- l'introduction d'une quinzaine de questions de victimation (ménage et individus) dans le panel statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) dès 2018. Le principe a été accepté par le comité de pilotage de l'enquête SRCV et le choix des questions approuvé par le groupe de concertation et d'exploitation de l'enquête. Elles seront posées en 2018 et en 2019, ce qui permettra de disposer d'un premier jeu de données panélisées en 2021 pour mesurer les gains de précision obtenus par la panélisation.

- le principe d'une réinterrogation en 2019 d'un sous-échantillon des répondants à l'enquête CVS en 2018, qui seront avertis de cette possibilité lors de la collecte 2018. Le protocole n'a pas encore été défini (introduction du multimode, taille d'échantillon), ni les questions statistiques approfondies (calcul et utilisation de taux de victimation sur deux échantillons distincts : « face à face » 2019 et « réinterrogés » 2019), ni les questions juridiques instruites (nécessité de découpler les informations sensibles déclarées en 2018 lors de la remontée de données antérieures pour permettre la réinterrogation en 2019).

Les réflexions se poursuivront au sein du groupe de concertation et d'exploitation de l'enquête (voir *infra*).

L'enquête CVS est menée annuellement en France métropolitaine et selon les années dans un ou plusieurs départements d'Outre-mer.

Trois questionnaires sont proposés : le questionnaire « ménage » auprès d'un adulte du ménage-unité de vie, de préférence la personne de référence ou un membre du groupe de référence ; le questionnaire « individuel » en face à face avec une personne par ménage-unité de vie présent dans le logement, tirée au sort parmi les personnes de 14 ans ou plus au 1er janvier de l'année d'enquête ; et le questionnaire « individuel » auto-administré auprès d'une personne tirée au sort pour le

questionnaire « individuel » en face à face sous condition qu'elle soit âgée de 18 ans au moins au jour de l'enquête et ait 75 ans ou moins au 1^{er} janvier.

La taille de l'échantillon principal 2018 envisagée est de 22 800 fiches adresses. Le nombre de répondants attendu est de 16 000 ménages environ et de 13 000 individus pour ce qui concerne le questionnaire auto-administré.

L'enquête se déroule de début février à début mai de chaque année.

Les décisions stratégiques relatives à l'enquête CVS sont prises par un comité de pilotage rassemblant l'INSEE, l'ONDRP et le SSMSI. Par ailleurs, un groupe de concertation et d'exploitation regroupe les différents utilisateurs dont l'ONDRP, le SSMSI, le ministère de la Justice, la MIPROF, le CESDIP, la SDFE, l'INED et le CGET. Ce comité, mis en place début 2015, a été consulté sur les besoins des différents partenaires et est consulté chaque année sur les évolutions du questionnaire. Les membres de ce comité sont invités à participer aux différents groupes de travail mis en place pour élaborer ou réviser le questionnement. Les partenaires du Cnis qui le souhaitent peuvent rejoindre ce groupe.

Pour la publication des résultats, le niveau géographique privilégié est la France métropolitaine. La représentativité infra nationale n'est assurée qu'au niveau des ZEAT au plus.

L'enquête alimentera le rapport annuel de l'ONDRP. Ses résultats seront diffusés dans les supports de l'INSEE (site, Insee Première, fiches thématiques dans des Insee Référence...) et sur le site Internet du SSMSI (chiffres clés, rapport d'enquête, études) et donneront lieu à des travaux d'études de l'INSEE et des partenaires.

Un fichier de production et de recherche (FPR) comportant des données individuelles et anonymisées sera accessible pour les chercheurs via le centre Quetelet. Le fichier de production et de recherche sera également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande, sous réserve de l'accord de l'INSEE et de la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition.

En cas de demande d'une équipe de recherche, et après accord du comité du secret, un fichier indirectement nominatif (le fichier de production et de recherche complété des variables demandées par l'équipe de recherche et permettant d'identifier - directement ou indirectement - un individu) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD). Les données collectées sous casque ne font cependant l'objet d'aucune cession de fichiers non-anonymisés, conformément à la demande du Comité du Label exprimée lors de la séance du 26 juin 2013.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2018 et 2019.